

## ***Accompagnement à la création d'activités en territoire rural***

### **Pôle d'économie solidaire de l'agglomération dijonnaise (BOURGOGNE)**

Le département de Côte d'Or est centré autour de l'agglomération dijonnaise qui regroupe plus d'un tiers de sa population totale et centralise une majorité des activités économiques et équipements publics. Les deux territoires ruraux sur lesquels le Pôle d'Economie Solidaire a choisi de s'implanter sont éloignés géographiquement de Dijon (40km pour l'un et 80 pour l'autre). Les publics visés par les actions rencontrent des difficultés en termes de mobilité. En dehors d'une permanence des deux chambres consulaires (CMA et CCI), aucune autre offre d'accompagnement à la création d'activité n'était disponible sur ces territoires. A partir de ces besoins identifiés par les partenaires (Maison de l'Emploi, animateurs Pays, conseiller ANPE, Assistante Sociale) le pôle d'économie solidaire a donc mis en place des actions d'accompagnement de proximité sur la commune de Beaune (43 hab/km<sup>2</sup>) et Chatillon sur Seine (arrondissement de Montbard - 18 hab/km<sup>2</sup>). L'objectif de cette implantation est de permettre à un public qui souhaite créer une activité sur ce territoire de bénéficier d'une certaine méthodologie d'accompagnement.

- Les objectifs poursuivis,

La finalité des actions est d'animer un espace d'accueil, d'accompagnement et de suivi à la création d'activités. Ce pôle s'affirme comme lieu d'échanges, de créativité et de construction qui développe une nouvelle manière d'entreprendre ensemble. Les objectifs, basés sur des valeurs principales à caractère humain et social, sont de **permettre aux porteurs de projet de s'approprier la démarche de création tout en favorisant leur autonomisation, c'est-à-dire :**

- **Assurer la mise en lien avec les professionnels** tout au long du parcours et selon les besoins spécifiques de chacun
- **Permettre une dynamique collective et solidaire** de création d'entreprise

- L'action ou les actions engagée(s) ou réalisée(s),

**La mise en place d'un parcours d'accompagnement à la création d'activité mixant des temps individuel et collectif :**

#### ***L'accompagnement individuel :***

Rendez-vous individuels qui permettent de faire le point sur les démarches entreprises, conseiller le porteur de projet sur les aspects techniques de la création, l'aider dans ses choix, l'orienter vers les professionnels à rencontrer, l'appuyer dans l'élaboration de son dossier. Il mêle à la fois des phases de conseil technique et des techniques d'entretien (écoute active et reformulation).

#### ***L'accompagnement collectif :***

- Ateliers thématiques : de 3 à 8 heures selon les thèmes abordés, ils permettent d'apporter aux porteurs de projet un temps de formation
- Les petits dej' : réunion conviviale une fois par mois.

Cet accompagnement se déroule en plusieurs phases : une première phase d'accueil soit lors d'un rendez-vous individuel ou d'une information collective. A la suite de cet accueil, une contractualisation sur l'accompagnement est mise en place avec le porteur de projet et un parcours d'accompagnement individualisé est construit. Il peut durer de 3 à 24 mois.

L'implantation s'est faite jusqu'à ce jour sur l'arrondissement de Beaune et Montbard (une permanence est tenue à Châtillon-sur-Seine depuis 2008 afin de rendre plus accessible l'offre d'accompagnement sur des territoires ruraux éloignés de Dijon. A partir de 2009, le souhait est de renforcer la présence sur ces territoires en fonction des besoins qui seront recensés.

- Les résultats obtenus et ceux à venir

En 2008 : 98 accueils de porteurs de projet issus des communes rurales des cantons de Beaune et Chatillon sur Seine, 76 accompagnements. 4 informations collectives sur la création d'activité, 2 ateliers thématiques.

En 2009 : 120 accueils de porteurs de projet issus des communes rurales des cantons de Beaune et Chatillon sur Seine, 90 accompagnements. 4 informations collectives sur la création d'activité, 15 ateliers thématiques.

- En quoi cette action est-elle remarquable ?

L'action permet de proposer une méthode alternative et une nouvelle manière d'entreprendre ensemble. Ses valeurs principales ont un caractère humain et social et se déclinent comme suit : la solidarité, le droit à l'initiative pour tous, l'individu au centre des préoccupations, la démocratie, l'humanisme et le partage. De plus elle est menée sur des territoires pauvres en lieu ressource pour les habitants.

**Contact :** Pôle d'économie solidaire de l'agglomération dijonnaise - Anne Marie DEJESUS - Tél. : 03 80 50 90 47